

MERTZIG

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL LE LUNDI 29 JANVIER 2018 À 20.00 HEURES

Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal

1) Nomination des représentants communaux dans différentes associations

Le conseil communal est invité à désigner les délégués communaux aux structures suivantes :

- comité du groupe LEADER Redange-Wiltz,
- plate-forme communale de la Landakademie,
- comité d'accompagnement de la piscine de Colmar-Berg,
- commission de surveillance de l'association Alzheimer,
- conseil d'administration du CIGR Nordstad.

2) Commissions consultatives

Le conseil communal est appelé à délibérer sur les diverses commissions consultatives qu'il entend former. A part les commissions obligatoires (commission scolaire, commission d'intégration), le conseil est libre de fixer le nombre des commissions consultatives.

3) Organisation scolaire rectifiée de l'enseignement musical 2017/2018

Après la rentrée scolaire en septembre 2017, l'Ecole de Musique de l'UGDA a établi l'organisation scolaire rectifiée de l'enseignement musical de la Commune de Mertzig pour l'année scolaire 2017/2018 en vue de l'approbation par le conseil communal et les autorités supérieures compétentes. Il est à noter que le coût définitif de cet enseignement est de 108.638,98 € au lieu du montant de 124.045,96 € initialement prévu.

4) Convention avec la société civile « Mertzig-Solar s.c. »

En date du 4 octobre 2016, le conseil communal de Mertzig a édicté un règlement concernant l'utilisation de la toiture de l'école fondamentale de Mertzig comme support d'installations photovoltaïques. A la suite de cette décision, une convention a été signée entre la Commune de Mertzig et la société civile Mertzig-Solar, qui est soumise au conseil communal pour avis et pour approbation.

5) Approbation d'un règlement de circulation à caractère temporaire édicté par le collège des bourgmestre et échevins

En date du 5 janvier 2018, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire concernant la circulation dans la rue de Colmar-Berg pendant la durée des travaux dans cette rue. Il appartient au conseil communal d'approuver ce règlement.

6) Budget rectifié 2017

Une copie intégrale du budget a été remise à chaque membre du conseil communal. Ce document important de la politique communale est soumis aux conseillers pour discussions et pour avis.

7) Budget 2018

Voir sub 6) ci-avant.

8) Personnel (huis clos)

a) Vu le départ à la retraite du receveur communal, le conseil communal est appelé à procéder à huis clos et par vote secret à la nomination d'un nouveau receveur communal.

b) Vu le départ à la retraite du secrétaire communal, le conseil communal est appelé à procéder à huis clos et par vote secret à la nomination d'un nouveau secrétaire communal.

Le collège des bourgmestre et échevins